

## [DISSERT] Les modes de contrôle de constitutionnalité

Par **julietounette**, le **01/11/2014** à **14:57**

Bonjour moi j'aurais également besoin d'aide sur une dissertation .Ma problématique est en quoi le modèle Français de justice constitutionnelle conjugue-t-il le modèle diffus et le modèle concentré?

Mon plan

I)La justification du contrôle de constitutionnalité

a)le contrôle de constitutionnalité ,la garantie d'un Etat de droit

b)plrs modèles de contrôle de constitutionnalité

II)L'application du Contrôle de constitutionnalité

a)le modèle Français, la conjugaison du modèle diffus et concentré

b)'autorité des décisions émanant du contrôle de constitutionnalité

qu'en pensez vous????

Merci d'avance

Par **bulle**, le **02/11/2014** à **08:34**

Bonjour,

Selon moi votre plan ne répond pas à votre problématique et votre problématique est hors sujet.

Pourquoi se limiter à la France? Votre sujet lui ne pose aucune limite de ce côté là.

Par ailleurs, je ne pense pas que parler du contrôle diffus et concentré permette de recouvrir le sujet. Qu'en est-il des contrôles a priori/a posteriori; concert/abstrait; par voie d'action/d'exception; ...

Par **julietounette**, le **02/11/2014** à **11:46**

Oui, je trouve aussi que le plan ne réponds pas à la problématique. Mais concernant ma problématique??? Elle traite du sujet donc ce n'est pas faux?

Sincèrement je suis presque à la fin de la rédaction de ma dissertation, je ne vois vraiment pas ce que je peux faire:(

Par **julietounette**, le **02/11/2014** à **15:25**

c'est quoi la différence entre tout ces contrôle?

Par **bulle**, le **02/11/2014** à **16:19**

A vous de voir, je vous ai donné mon avis. Faites une recherche sur tous ces contrôles et vous verrez qu'il n'y a pas que le contrôle diffus/concentré [smile3]  
Merci de ne pas faire de sujet doublon svp

Par **julietounette**, le **02/11/2014** à **19:01**

j'ai trouvée ce qui me fallait(les types de contrôle), merci de ton aide^^

Par **adams**, le **03/11/2014** à **06:24**

tu sais, les critiques faites sur ton devoir sont pertinentes et ce, pour deux raisons. d'abord ton sujet n'a pas spécifié le modèle où il faudrait étudier ces modes; mais là n'est pas le plus grave puisque ta problématique ne sera valide qu'à une seule condition: c'est qu'à l'introduction, à travers l'opération de délimitation de ton sujet tu dise qu'il ne sera pas question dans le cadre de ton travail de parler des modes de contrôle existants dans les divers modèles de contrôle mais de ne traiter que du cas spécifique du modèle français. ensuite, et voici le plus grave, lorsqu'on observe ton plan, on se rend compte qu'il ne répond pas à ta problématique; autrement dit, tu es hors sujet dans le sujet que tu as choisi de traiter. de ce fait, si j'étais toi, ma problématique serait: quels sont les modes de contrôle? la réponse: (I):l'appréhension formelle des modes de contrôle.(A)selon le moment de contrôle.- contrôle avant l'entrée en vigueur du texte(contrôle a priori).-après l'entrée en vigueur(contrôle...

Par **adams**, le **03/11/2014** à **06:49**

(suite) a posteriori).(B): selon les organes de saisine de la juridiction de contrôle.-saisine limitée à des autorités précises(contrôle par voie d'action).-saisine étendue à tous les citoyens(contrôle par voie d'exception). (II):l'appréhension matérielle des modes de contrôle.(A): selon la compétence de la juridiction de contrôle.-compétence étendue à toutes les juridictions(contrôle déconcentré).-compétence restreinte à une seule juridiction spéciale ou ordinaire(contrôle concentré).(B): selon la nature de la question de contrôle.- la question de contrôle peut être incidente soulevée à l'occasion d'un litige devant le juge et ne constituant pas ainsi l'objet principal de la saisine du juge(contrôle concret).- la question de contrôle peut constituer l'objet principal de la saisine du juge et être soulevée en dehors de tout

litige(contrôle abstrait)

Par **julietounette**, le **03/11/2014** à **09:58**

Merci beaucoup c'est vraiment très gentil de m'avoir aidé^^ j'avais trouvé un autre plan mais celui ci est meilleur

Par **Ornythorinque**, le **28/04/2017** à **15:56**

Bonjour je n'ai pas bien compris la différence entre un contrôle concret et un contrôle abstrait, de plus peut-on ranger les modalités de saisine avec l'organe de contrôle compétent là aussi tout n'est pas clair, merci d'avance